

DESSCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le S-Métolachlore est un herbicide systémique, il pénètre dans les plantes lors de la levée, principalement par l'hypocotyle et, dans une moindre mesure, par les racines. La synthèse de nombreux composants de l'adventice, notamment des lipides, est perturbée ce qui entraîne la destruction de la plante.

Le S-Métolachlore appartient à la famille des chloroacetamides, il est classé dans le groupe HRAC 15 (anciennement K3).

Tableau des usages - Traitement des parties aériennes, en plein champ Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

| Culture | Cible | Dose homologuée (L/ha) | Nombre max. d'appl. | Délai avant récolte (jour) | ZNT aquatique |
|---|--------------------------------------|------------------------|---------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Grandes cultures | | | | | |
| Betterave industrielle et fourragère | Graminées et dicotylédones annuelles | 0,6 L/ha | 1/an* | 90 jours | 20 mètres dont DVP** 5 mètres |
| Mais, millet, moha | Graminées et dicotylédones annuelles | 1,04 L/ha | | | |
| Soja | Graminées et dicotylédones annuelles | 1,04 L/ha | | | |
| Sorgho | Graminées et dicotylédones annuelles | 1,04 L/ha | | | |
| Tournesol | Graminées et dicotylédones annuelles | 1,04 L/ha | | | |
| Cultures légumières | | | | | |
| Haricots écosés frais (flageolets...) Haricots et pois non écosés frais (haricots verts, pois mange-tout...) | Graminées et dicotylédones annuelles | 1,4 L/ha | 1/an | 60 jours | 5 mètres |
| Cultures porte-graines | | | | | |
| Porte-graines : courgette, potiron et colza | Graminées et dicotylédones annuelles | 1,04 L/ha | 1/an | 60 jours | 5 mètres |
| Cultures tropicales | | | | | |
| Ananas | Graminées et dicotylédones annuelles | 2,0 L/ha | 1/an | 365 jours | 5 mètres |
| Canne à sucre | Graminées et dicotylédones annuelles | 2,0 L/ha | 1/an | 100 jours | 5 mètres |

* Pour protéger les eaux souterraines et les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du S-métolachlore à une dose supérieure à 1000 g de substance active /ha/an sur « maïs » (maïs, millet, moha, sorgho), « tournesol » et « soja ».

** DVP: dispositif végétalisé permanent

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse: <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Spectre d'efficacité d'ANCOR GOLD

Sur ananas et canne à sucre, ANCOR GOLD est généralement très efficace sur les graminées annuelles et efficace sur les dicotylédones annuelles.

Sensibilité des principales adventices à la dose de 1,04 L/ha d'ANCOR GOLD

| GRAMINÉES ANNUELLES | |
|---------------------|--|
| Digitaire sp. | |
| Panic pied-de-coq | |
| Sétaires sp. | |
| Pâturin annuel | |
| Ray-grass | |

| DICOTYLÉDONES ANNUELLES | |
|-------------------------|--|
| Amarante réfléchie | |
| Chénopode blanc | |
| Géranium disséqué | |
| Lamier pourpre | |
| Matricaire sp. | |
| Mégarhète annuelle | |
| Morelle noire | |
| Mouron des oiseaux | |
| Renouée persicaire | |
| Séneçon commun | |
| Véronique de Perse | |

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Très sensible (> 95 %) |
| | Sensible (> 85 % - 95 %) |
| | Moyennement Sensible (> 70 % - 85 %) |
| | Peu Sensible (> 50 % - 70 %) |
| | Insuffisant (< 50 %) |

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Par culture

Afin de limiter les risques de transfert dans l'eau, la dose maximum autorisée sur maïs, millet, moha, tournesol, sorgho et soja est 1.04 L/ha/an.

Afin d'assurer une bonne absorption d'ANCOR GOLD par les racines et l'hypocotyle, et par conséquent une efficacité optimale du produit, appliquer ANCOR GOLD sur un sol frais et humide, propre et finement préparé.

Sur betterave : appliquer ANCOR GOLD selon une des méthodes suivantes :

- post-semis / pré-levée de la culture à 0,6 L/ha,
- post-levée (à partir du stade 2 feuilles de la culture).

Sur maïs : ANCOR GOLD est utilisable en pré-semis, en post-semis / pré-levée ou en post levée précoce. Dans tous les cas, il convient d'attendre le stade pointant du maïs.

- Quand cela est possible, privilégier le post-semis / pré-levée du maïs.

- Privilégier le pré-semis, en cas de période de sécheresse, ou le post-semis, en cas d'ANCOR GOLD sur un sol frais et humide. L'incorporation n'est obligatoire.

- Si une application d'ANCOR GOLD en post-levée est prévue, ne pas appliquer après le stade 3 à 4 feuilles du maïs et, pour assurer une efficacité optimale, utiliser ANCOR GOLD avec un herbicide foliaire, veillant à respecter la réglementation sur les mélanges. Appliquer ANCOR GOLD sur une végétation sèche.

Sur millet / moha : ANCOR GOLD est utilisable à partir du stade 2 à 3 feuilles de la culture, mais avant le stade 2 feuilles des adventices (jusqu'à 3 feuilles sur graminées). Des symptômes de phytotoxicité peuvent apparaître sur la culture, mais ils n'ont généralement pas d'incidence sur le rendement.

Sur soja : ANCOR GOLD est utilisable en post-semis / pré-levée du soja et avant la levée des adventices. Ne pas appliquer le soja plus les 10 jours après l'application. Ne pas utiliser ANCOR GOLD sur bouillères battantes.

Sur sorgho : ANCOR GOLD est utilisable en post-levée du sorgho à partir du stade 3 feuilles du maïs, avant le stade 3 feuilles des adventices.

Sur tournesol : ANCOR GOLD est utilisable en pré-semis ou en post-semis / pré-levée du tournesol. Privilégier le pré-semis lorsqu'une période de sécheresse est prévue après semis. Dans ce cas, appliquer ANCOR GOLD sur un sol frais et humide. L'incorporation n'est pas obligatoire.

Sur haricots écosés frais, haricots et pois non écosés frais : ANCOR GOLD est utilisable en pré-levée de la culture. Avant d'utiliser ANCOR GOLD sur ces cultures, consulter votre conseiller technique habituel ou les organismes professionnels concernés.

Sur cultures porte-graines (courgette, potiron et colza) : avant toute application d'ANCOR GOLD, demander conseil à la FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semence - téléphone : 01.44.82.73.33).

Sur ananas : ANCOR GOLD est utilisable dans les premières semaines suivant la plantation. Appliquer ANCOR GOLD en pré-levée des adventices ou au tout début de leur levée.

Sur canne à sucre : ANCOR GOLD est utilisable dans les 12 premières semaines suivant la plantation ou la récolte de la canne à sucre.

Appliquer ANCOR GOLD en pré-levée des adventices ou au tout début de leur levée. Sur *Rottboellia cochinchinensis* (herbe fataque), associer ANCOR GOLD avec un herbicide spécifique, en veillant à respecter la réglementation sur les mélanges.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute perte de pulvérisation. Éviter toute dérive sur les cultures adjacentes, particulièrement si celles-ci sont sensibles.

Mélange extemporané

Les mélanges extemporanés doivent être réalisés en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

En fonction de la floraison et de l'infestation, utiliser ANCOR GOLD seul, en mélange, ou en programme.

Préparation de la bouillie

(en agiter le bidon avant emploi).

Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire d'ANCOR GOLD dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Volume de bouillie

Utiliser ANCOR GOLD dans un volume de bouillie de 100 à 300 L/ha, ou 200 à 400 L/ha sur ananas et canne à sucre.

Cultures de remplacement

Pour les cultures de remplacement en cas d'échec de la culture traitée, les possibilités sont : haricot, maïs, soja, tournesol.

Pour toute autre culture, consulter votre conseiller technique habituel.

Cultures suivantes dans la rotation

Toute culture est possible dans la rotation. En cas de semis d'une graminée fourragère en culture suivante, effectuer un labour après récolte de la culture désherbée avec ANCOR GOLD.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Conservé le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytosanitaire conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.